

28 septembre 2023

Immigration : le débat sur les régularisations des sans-papiers réveille les vieilles fractures de la gauche

Julia Pascual

Les divisions entre les tenants d'une approche « universaliste », qui réclament la régularisation de tous les sans-papiers, et ceux qui, revendiquant une forme de « réalisme », acceptent qu'elle soit limitée, ont ressurgi depuis la présentation du projet de loi « immigration ».

Le projet de loi « immigration », présenté en novembre 2022 et toujours pas voté, met à mal le gouvernement dans sa recherche d'une majorité parlementaire. Il pourrait aussi mettre au jour les vieilles divisions de la gauche sur l'immigration, entre les tenants d'une approche « universaliste », qui réclament la régularisation de tous les sans-papiers, et ceux qui, revendiquant une forme de « réalisme », acceptent qu'elle soit limitée.

Le 11 septembre, une [tribune signée par une trentaine de parlementaires](#) allant de l'aile gauche de la Macronie au Parti communiste français, en passant par le MoDem, le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT), le Parti socialiste et Europe Ecologie-Les Verts (EELV), a appelé à régulariser les travailleurs sans papiers dans les métiers en tension, ainsi que le prévoit l'article 3 du texte en discussion. Une façon d'incarner une large coalition, dans le but de contrebalancer la pression des Républicains pour faire retirer cette mesure du texte.

« *Ce qui fédère la gauche, c'est l'accueil*, explique Pascal **Brice**, président de la [Fédération des acteurs de la solidarité](#), à l'initiative de ce texte. *La question est de savoir si cet accueil doit être sans limite. La tribune marque la prise de conscience, par un large spectre de gens de gauche, de la nécessité d'un accueil maîtrisé et organisé. En faisant preuve de réalisme, vu l'état de l'opinion publique, on sait qu'on peut avancer sur la question du travail.* »

Opposition au projet de loi Darmanin

Depuis quelques années, le discours de la gauche sur l'immigration est devenu inaudible. Elle subit d'une part les effets d'une omniprésence de la droite républicaine et de l'extrême droite sur ce sujet, qui va de pair avec une radicalisation des propositions, polarisées sur les registres identitaire et sécuritaire.

D'autre part, Emmanuel Macron a repris le diptyque « fermeté et humanité », affiché par tous les exécutifs socialistes, de François Mitterrand à François Hollande, en passant par Lionel Jospin – qui déclarait, dans son [discours de politique générale](#) en 1997 : « *La France doit définir une politique d'immigration ferme et digne, sans renier ses valeurs, sans compromettre son équilibre social.* » La majorité revendique aujourd'hui ce « en même temps » migratoire. Dimanche 24 septembre, le chef de l'État a cité Michel Rocard, premier ministre de François Mitterrand, qui [déclarait en 1989](#) : « *Nous ne pouvons pas héberger toute la misère du monde.* »

En soutenant la régularisation des travailleurs sans papiers dans les secteurs en tension, une partie de la gauche entend affirmer son unité politique afin de gagner en visibilité : « *Le sujet reste un profond impensé au sein des partis de gauche et la tribune leur permet de revenir dans le jeu* », estime François **Gemenne**, chercheur au Fonds de la recherche stratégique à l'université de Liège (Belgique). Mais elle réveille les tensions qui existent en son sein « *entre éthique de conviction et éthique de responsabilité*, considère M. Gemenne. *Il y a ceux pour qui il est hors de question d'apparaître allié d'un texte dont ils refusent le principe, et ceux pour qui tout est bon à prendre, fût-ce au prix de compromis* ».

Dans une sorte de contre-tribune publiée le 27 septembre [dans Libération](#), à l'initiative notamment d'élus de La France insoumise (LFI) et d'EELV, une autre partie de la gauche a choisi de réaffirmer son opposition au projet de loi Darmanin. Ses signataires dénoncent le « *leurre (...) inacceptable* » de son article 3. Parmi eux, le député LFI de Loire-Atlantique Andy **Kerbrat**, chef de file de son parti sur les sujets migratoires, considère que ce deuxième texte incarne la « *position majoritaire* » au sein de la gauche, en faveur d'une régularisation de « *tous les travailleurs sans papiers* ». « *Tout le monde s'accorde pour dire qu'il y a une nécessité de*

régulariser. Toute la question est celle de l'échelle », souligne M. Kerbrat, qui dit réfuter la ligne « no border », hostile à la notion de frontière.

Débat au sein des syndicats

*« Depuis les années 1970, la division a toujours existé entre ceux qui ont un discours idéologique et considèrent que les régularisations ne vont jamais assez loin et ceux qui rejoignent une forme de pragmatisme et qui disent : "Prenons" », observe Pierre **Henry**, président de [France Fraternités](#) et ancien directeur de France terre d'asile.*

Même les familles syndicales se trouvent traversées par ces débats. *« Si on peut arracher la mesure sur les métiers en tension, c'est essentiel, défend Jacques **Dupont**, l'un des responsables de la permanence pour les [travailleurs sans papiers de la CGT](#) à Paris. En tant que syndicaliste, je ne veux pas d'une classe ouvrière à deux niveaux, donc oui, régularisons les travailleurs sans papiers dans les métiers en tension, car c'est là qu'ils se trouvent, et ils auront les mêmes droits que les autres dans le travail. »*

Officiellement, pourtant, la CGT a qualifié de « pur scandale » l'article 3 du projet de loi « immigration ». Le syndicat a, en outre, rejoint une vaste coalition de 400 organisations, dont la Cimade, le Groupe d'information et de soutien des immigrés ([GISTI](#)), la Ligue des droits de l'homme ([LDH](#)), Solidaires, réunies au sein d'un [collectif Uni.e.s](#) contre l'immigration jetable, qui appellent au retrait du texte dans son ensemble.

*« Le titre de séjour "métiers en tension" répond aux besoins du patronat et maintient les gens dans une forme d'esclavage. Cela ne concernera qu'un très faible nombre de personnes », fait valoir Anna **Sibley**, chargée d'études au GISTI. La LDH défend, de son côté, une position plus « médiane ». « On est pour une régularisation de toutes les personnes en situation irrégulière, mais la situation est tellement difficile qu'on ne va pas s'opposer frontalement [à l'article 3] », reconnaît Marie-Christine **Vergiat**, vice-présidente de la LDH. Alors que le projet de loi doit arriver en séance publique à partir du 6 novembre au Sénat, les débats devraient donner à voir ces lignes de tension.*

24 août 1996 Le Monde

La part de la France

Par Michel **Rocard**

« LA FRANCE ne peut accueillir toute la misère du monde » mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part.

Prononcée par moi en 1989, la première partie de cette phrase a eu un destin imprévisible. Elle soulignait les limites inévitables que les circonstances économiques et sociales imposent à toute démarche d'immigration, et cela d'autant plus qu'on veut la conduire dignement. Ce rappel des contraintes pesant sur les responsables politiques a été perversément interprété comme un ralliement à une doctrine d'immigration zéro qui n'a jamais été la mienne et qui serait aussi irréaliste pour la France que dangereuse pour son économie.

Au point qu'aujourd'hui cette phrase, prononcée à l'époque devant les militants et amis de la Cimade, auditoire non suspect de xénophobie, est séparée de son contexte et sert de caution tous azimuts pour légitimer l'application, sans aucune considération des droits de la personne humaine, des impitoyables lois Pasqua de 1993, qui doivent être abrogées tout comme mon gouvernement avait fait abroger la loi Pasqua de 1986.

J'ai déjà dit souvent, et je veux écrire explicitement ici, qu'on ne peut plaider pour le tout ou rien en matière d'immigration. Que nous ne puissions, à nous seuls, prendre en charge toute la misère mondiale ne nous dispense nullement de la soulager en partie. Au contraire. Dans la fidélité à elle-même, à ses principes, à son histoire, la France doit prendre loyalement, fièrement et généreusement sa juste part de cette misère. N'est-ce pas de Gaulle qui proclamait : « C'est beau, c'est grand, c'est généreux, la France ! » Ouvrons les yeux ! La France est la quatrième puissance économique de la planète, et quelles que soient ses difficultés actuelles, elles sont sans commune mesure avec celles de l'immense majorité du reste de l'humanité.

La France prend sa part dans la misère du monde quand elle participe au développement d'un certain nombre de pays, notamment en Afrique.

Elle prend sa part lorsque ses équipes médicales (les French doctors connus dans le monde entier) participent partout à des opérations humanitaires. Elle en prendra sa part en accédant à la demande de régularisation des ressortissants de ses anciennes colonies que sont les sans-papiers de l'église Saint-Bernard.

Combien de fois nous a-t-on répété, pour justifier les lois Pasqua, qu'il était légitime, pour obtenir la nationalité française, que les enfants nés en France fassent une démarche manifestant leur désir d'être français ? Cette argumentation ne me paraît toujours pas opposable au droit du sol. Mais ceux qui la soutiennent devraient au moins la faire jouer en faveur des Maliens de Saint-Bernard, qui témoignent d'un attachement extraordinaire à notre pays, au point que dix d'entre eux sont prêts à payer de leur vie le droit d'y demeurer.

L'histoire de la République nous oblige. La France n'est elle-même que lorsqu'elle est juste. Elle ne l'est pas quand on se laisse enfermer dans le paradoxe consistant à obéir aux injonctions de Le Pen sous prétexte de limiter son influence. Que les partis républicains réfléchissent tous ensemble à la question de l'immigration est une tâche urgente. Je l'avais engagée sans succès en 1989. Tout ce qui s'est produit depuis démontre qu'il est grand temps de la reprendre.

Pour l'immédiat, la première chose à faire est d'accueillir parmi nous les trois cents de Saint-Bernard. En refusant de reconnaître à temps les droits à la régularisation de ceux qui en avaient, le ministre de l'intérieur a solidarisé trois cents personnes de statuts juridiques très différents. Du coup, il les a rendus inséparables. Après cinq mois de lutte dans des conditions très difficiles, on doit considérer que ceux qui n'avaient pas de droits les ont, du fait même du gouvernement, acquis dans cette lutte.

L'appel au droit pour nier ce droit, le tri honteux qui nous renvoie à des souvenirs non moins honteux, sont, nous l'apprenons ce vendredi matin, les seules réponses de ce gouvernement qui, décidément, ne sent rien, ne comprend rien. Mais cela, non plus, ne change rien : les trois cents de Saint-Bernard font aujourd'hui partie de la part qui nous revient.

lire également :

["Immigration et loi"](#), avril 2023

« Tout savoir sur le ["Nouveau Pacte sur la migration et l'asile"](#) de l'Union européenne », dossier très documenté du [GISTI](#)